



POSTULAT

Auteur PLR, par Moreno Centelleghé
Objet EMS valaisans: cap sur la bientraitance
Date 09.05.2019
Numéro 2.0282

Une étude romande indique que 77% des responsables d'institutions de soins (établissements médicosociaux, services de soins à domicile, services hospitaliers) ont déjà été confrontés à une situation de maltraitance. De plus, 54% d'entre eux ont déjà fait l'expérience d'une situation de maltraitance envers une personne âgée impliquant du personnel de leur institution. Par ailleurs, une analyse secondaire des données issues de l'étude Swiss Nursing Homes Human Project (SHURP) a mis en évidence que, sur 4599 soignants d'établissements médico-sociaux suisses, 51% avait été témoins de maltraitance psychologique, 24% de négligence et 1.5% de maltraitance physique.

Selon Alter Ego (2002), la maltraitance envers les personnes âgées est une relation dysfonctionnelle entre des personnes. Elle a été définie comme «un ensemble d'actes – comportements et attitudes – commis ou omis, envers une personne au détriment de son intégrité physique ou sexuelle, morale ou psychique, matérielle ou financière. La maltraitance engendre un tort ou une blessure. Elle constitue une atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de la personne».

Selon les prévisions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2002), la maltraitance des personnes âgées inquiète car dans les prochaines décennies, le nombre des personnes âgées va considérablement croître dans la population et les cas de démences vont être de plus en plus nombreux.

Conclusion

Devant cet état de fait, nous prions le conseil d'Etat de proposer une véritable stratégie d'ensemble, afin de mettre en place les mesures nécessaires pour instaurer une politique de bientraitance dans les EMS du canton en tenant compte des éléments ci-dessous:

- La formation du personnel soignant
- La pratique d'audits
- Les contrôles et suivis des éventuels cas de maltraitances
- La mise en place d'inspections inopinées des établissements
- La création d'une commission des plaintes pour les résidents et les patients
- Le renforcement des effectifs
- La mise en place de lanceurs d'alertes
- Le soutien du service de la santé
- L'information du public
- Le soutien du personnel soignant
- La mise à jour et la modernisation des moyens techniques utiles aux soins
- L'appui financier nécessaire aux institutions